



DREETS, Service des professions sociales

Orientation

Accueil - Information

A qui s'adresser ?

Agence de Services et de Paiement (ASP) - Délégation nationale VAE
15, rue Léon Walras - CS 70902 - 87017 LIMOGES Cedex 1
N° AZUR : 0810 017 710

Pour quelles certifications ?

Diplôme des secteurs santé, social, soins et éducation :

- DEAMP : Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- DEAES: Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social
- DEAF : DE Assistant Familial
- DETISF : DE Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- DEEJE : DE Educateur de Jeunes Enfants
- DEASS : DE Assistant de Service Social
- DEMF : DE Médiateur Familial

- CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- DEIS : DE Ingénierie Sociale

Déposer sa demande - La recevabilité

Nature de l'expérience prise en compte

Pour pouvoir obtenir le diplôme par validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est d'une année en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande.

Contenu du dossier de recevabilité

Le dossier de recevabilité, outre un bref descriptif des activités du candidat, peut présenter des bulletins de salaire ou des attestations d'employeurs.

Cf. site <http://vae.asp-public.fr>

Se préparer à être évalué - Les modalités d'évaluation

Mode d'évaluation et descriptif de l'évaluation

Soutenance d'un livret de présentation des acquis (livret 2) devant un jury. Le principe de l'entretien est retenu pour tous les diplômes du secteur.

L'entretien doit permettre :

Aux candidats :

- D'apporter des informations complémentaires à celles fournies dans son livret,
- D'en expliciter certaines.

Au jury

- De compléter son information
- De mieux comprendre les activités réelles du candidat et son projet
- De saisir les éléments d'information les plus significatifs au regard des exigences du diplôme
- De vérifier si le candidat est capable d'adapter ses compétences à d'autres contextes ou d'autres publics.

Quel accompagnement ?

L'accompagnement n'est pas obligatoire et est, le cas échéant, réalisé par un prestataire extérieur.

Il convient de se rapprocher d'un OPCO pour étudier la possibilité d'un financement de cet accompagnement, ou du Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi.

Valider son expérience - Le jury

Qui sont les membres du jury ?

Pour tous les diplômes précédemment mentionnés les textes disposent que :

« Le représentant de l'Etat dans la région nomme le jury du diplôme, qui comprend :

« 1° Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ;

« 2° Des formateurs ou des enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme ;

« 3° Des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance ;

« 4° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

« Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs. »

Fonctionnement et calendrier

Il convient de se rapprocher de l'ASP pour connaître les dates des sessions.

Poursuivre le projet

Des notifications présentent aux candidats leurs domaines de compétences (DC) validés.

Si tous ces DC sont validés, le diplôme présenté est obtenu.

Si certains DC sont obtenus et pas d'autres, l'on parle de validation partielle. Une validation partielle peut être accompagnée de préconisations de la part du jury, à savoir une entrée en formation ou la présentation d'un nouveau livret 2 pour acquérir les DC restants.

Le coût

Se présenter à une VAE pour l'obtention de l'un des diplômes précités ne nécessite pas de frais hormis ceux de reproduction des livrets 2 en quatre exemplaires.